

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Nanterre, le 03/12/2021

« Quartiers fertiles » : la ville de Nanterre lauréate pour développer l'agriculture urbaine dans le quartier prioritaire Parc Sud

L'ANRU versera plus de 386 000€ pour soutenir le développement d'une ferme et d'une champignonnière dans le quartier des Tours Aillaud. Il s'agit du premier projet lauréat dans les Hauts-de-Seine.

Le 30 novembre, 25 nouveaux lauréats de l'appel à projet « Les Quartiers fertiles » ont été annoncés par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la Ville et Olivier Klein, président de l'ANRU.

Parmi eux, ce projet d'agriculture urbaine viendra s'ajouter aux dispositifs portés par l'Etat dans le cadre du grand programme de rénovation urbaine du quartier Parc Sud à Nanterre.

Financé à hauteur de 386 400€, il permettra de développer une ferme urbaine et une champignonnière dans le quartier des Tours Aillaud. La ferme urbaine produira légumes exotiques, petits fruits et herbes aromatiques vendus dans le quartier et proposera des animations à destination des scolaires et des habitants du quartier. Elle permettra également la création d'emplois en insertion. La champignonnière fournira les restaurants locaux, les AMAP du secteur et les habitants via une vente sur site. Des ateliers à destination des scolaires y seront proposés. Cette activité agricole permettra l'installation d'un agriculteur.

## L'appel à projet « Les Quartiers fertiles » :

Doté d'un budget de 34 millions d'euros, dont 13 millions d'euros issus de France Relance, l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » vise à déployer l'agriculture urbaine au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Depuis le 7 décembre dernier, 100 lauréats ont été désignés. Cette vague de 25 nouveaux lauréats représente une enveloppe de près de 18 millions d'euros qui s'ajoute aux 75 projets primés en décembre et avril derniers.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle 01.40.97.20.00 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr